

REPUBLIQUE FRANCAISE
**DEMANDE D'AUTORISATION D'OUVRIR
UN DEBIT TEMPORAIRE**

Maire de MARVILLE
10 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Monsieur **Le Maire**,

Je soussigné (e) (1) : ☒ M. ☐ Mme

Nom : TESSIER

Prénoms : David

Profession ou qualité : Vice-Président

Adresse : Route de Jametz 55600 MARVILLE

Association : Amicale des Sapeurs-Pompiers de Marville

N° agrément DDJS pour les associations sportives :

Ai l'honneur de solliciter, conformément aux articles L.3334-2 et L. 3352-5 du Code de la santé publique, l'autorisation d'ouvrir un débit temporaire de boissons de (2)

☒ catégorie **3** ☐ catégorie **4 (3)**

Lieu : Salle des fêtes 13 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Du : 10/10/26 A 17 heures 00

Au : 11/10/26 A 03

heure(s) 00

et Du : à

Au : à

heure(s)

A l'occasion de (4) : Loto

Fait à : Marville

Le : 07/10/2026

Signature



ARRETE DU MAIRE N°54

Le Maire de Marville

Vu la demande ci-dessus,

Vu l'arrêté de M. le Préfet, sur la police des lieux publics, pris en application de l'art. L 3335-1 du code de la santé publique

Vu les articles L.2212-1, L.2212-2, L.2214-4 et L.2542-8 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les articles L.3331-1, L.3332-3, L.3332-4, L.3352-3 du Code de la Santé Publique,

Arrête : M. David TESSIER

est autorisée à ouvrir un débit exceptionnel et temporaire de boissons de catégorie : 3

du : 10/10/26 A 17

heure(s) 00

au : 11/10/26

A 03

heure(s) 00

du : à

heure(s)

au :

à

heure(s)

à (5) : Salle des fêtes 13 Place Saint-Benoît 55600 MARVILLE

Copie de cette présente autorisation sera adressée à la gendarmerie.

La présente autorisation devra être présentée, sur leur demande, aux agents de l'autorité

En mairie, le : 07/10/2026

Le Maire,



(1) Patronyme, prénoms, profession ou qualité et adresse du demandeur

(2) Indiquer la catégorie

(3) Pour la Guadeloupe, la Guyane et la Martinique uniquement

(4) Indiquer le motif : foire, vente de charité, fête, etc...

(5) Indiquer le lieu envisagé de l'ouverture du débit

Exemplaire destiné ☐ au demandeur ☐ à la gendarmerie ☐ à la préfecture ☐ à la mairie